

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**DEPARTEMENT DE LA MARNE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE REIMS**

-----  
**CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL  
SEANCE DU 08 AVRIL 2021

Par suite d'une convocation en date du 05 avril 2021 les membres composant le Conseil Municipal de Trepail se sont réunis en mairie à 18h00 le 08 avril deux mil vingt et un sous la présidence de Monsieur Denis BOUDVILLE, Maire.

Présents : Messieurs Denis BOUDVILLE ; Arnaud BEAUFORT ; Cyril BEAUFORT ; Ghislain OLIVIER ; Guillaume ELIE ; Brice BEAUFORT ; Hubert CARRE ; Éric LAFFARGUE ; Alain GUILLAUME. Mesdames ; Sylvie GERARD MAIZIERES ; Pascale REDON.

Secrétaire de Séance : Guillaume ELIE

POINT DE SITUATION

Brice BEAUFORT signale un problème au niveau de la gouttière du vestiaire du football ; Eric LAFFARGUE informe le conseil de la présence de nids de poules sur la commune rue de la Liberté et rue du Muguet, ainsi qu'une fuite sur une bouche à clef rue d'Ambonnay.

Pascale REDON signale la présence de dépôts de gravats dans les chemins.

Alain GUILLAUME sollicite l'attribution des employés communaux pour le nettoyage des chemins.

Cyril BEAUFORT mentionne le très bon travail de Cédrick rue de la Source.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Alain GUILLAUME le doyen du conseil fait procéder au vote du compte administratif adopté par l'ensemble des membres du conseil.

Puis Monsieur le Maire fait procéder au vote du compte de gestion 2020, puis le vote des taux 2021 ainsi que le vote des subventions 2021 tout est adopté à l'unanimité par le conseil.

Enfin après sa présentation le budget 2021 est adopté par l'ensemble des membres du conseil.

En ce qui concerne les travaux rue de Vaudemange c'est la société SMTP de Verzy qui a obtenu le marché à priori les travaux devraient être terminés pour fin juillet.

Monsieur le Maire signale au conseil que deux impasses ne figurent pas au tableau vert de la commune.

En ce qui concerne le dépôt de pain et le point relais postal vérification faite c'est possible, le conseil est toujours d'accord pour cette solution

Les travaux seront faits durant les congés d'étés pour une réouverture en septembre 2021

Monsieur le Maire informe le conseil de la réfection prochaine de deux tronçons de voirie rue de la Source.

Pour terminer Monsieur le Maire demande à Cyril BEAUFORT de faire un point sur l'évolution du dossier cimetière, Cyril BEAUFORT précise au conseil que le plan du cimetière est à jour.

#### TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME : RAS  
Pascale REDON : RAS  
Eric LAFFARGUE : RAS  
Sylvie GERARD- MAIZIERES : RAS  
Brice BEAUFORT : RAS  
Hubert CARRE : RAS  
Guillaume ELIE : RAS  
Ghislain OLIVIER : RAS  
Cyril BEAUFORT : RAS  
Arnaud BEAUFORT : RAS

---

*La séance est clôturée à 19h30*

#### ANNEXE : LES DELIBERATIONS

##### **DELIBERATION 2021- 08 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	321 803.14 €	62495.21 €
Recettes	443 139.87 €	165 477.52 €
Résultat : Excédent Déficit	121 336.73 €	102 982.31 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents  
DECIDE**

**De voter** et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

##### **DELIBERATION 2021-09- : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2020**

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents  
**DECIDE**

**D'APPROUVER** le compte de gestion du receveur 2020 du budget général.

**DELIBERATION 2021-10 : VOTE DES TAUX 2021**

Le Maire expose les dispositions du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux perçus par la Commune.

En 2021 dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient du transfert de taux de la TFPB du département.

Par conséquent le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal à la fusion des taux communal (19.97 %) et départemental (15.51 %) soit 35.48 % avec une reconduction du taux communal de 2020.

Le vote du taux de la taxe foncière sur Les propriétés non- bâties est reconduit à 15.05 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE**

- **De fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2021 aux niveaux suivants**  
Taxe foncière (bâti) : 19,97% + 15.51 % soit 35.48 %  
Taxe foncière (non bâti) : 15,05 %

**DELIBERATION 2021-11- : VOTE DES SUBVENTIONS 2021**

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions de fonctionnement aux associations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE**

- **D'ADOPTER** les subventions suivantes :

<b>NOM DES BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT ATTRIBUE</b>
ADMR	400.00 €
Association sportive de Trepail	400.00 €
AROCU	40.00 €
Club des Galipéas	400.00 €
Comité d'association villageoise	400.00 €
Confrérie Saint Vincent	800.00 €
SC COTE DES NOIRS	400.00 €
ANEV	50.00 €
<b>Total</b>	<b>2890 €</b>

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2021 de la commune.

**DELIBERATION 2021-12- : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020,

Après présentation par Mr le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des membres présents,**

**D'ADOPTER** le budget primitif 2021 équilibré comme suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses	758 841.78€
Recettes	758 841.78€

***SECTION INVESTISSEMENT***

Dépenses	128 448.82€
Recettes	128 448.82€